

Naninne, le 2 octobre 2021

Madame,
Monsieur,

**Conc. : agenda du Parlement Fédéral de cette semaine - loi du droit à l'oubli
Objet : résolution parlementaire de Mme DIERICK Leen du 15-06-2021**

Nous prenons connaissance de l'agenda de la Chambre des Représentants de cette semaine. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous suivons le point « Loi du Droit à l'Oubli » ayant fait l'objet d'une résolution de la parlementaire Mme DIERICK Leen le 15 juin dernier.

Les personnes atteintes de la sclérose en plaques, et plus particulièrement le public des jeunes adultes concernés par cette affection neurologique, font face à une discrimination lorsque celles-ci souscrivent une assurance « solde restant dû ». La loi dite du « Droit à l'Oubli » régularise cette situation pour les malades de longue durée dont l'évolution de la pathologie est stable. Nous nous mobilisons pour que les personnes atteintes de la sclérose en plaques puissent faire également usage de cette loi et lever ainsi toute discrimination.

Nous vous communiquons en annexe la voix des personnes concernées par cette situation et qui ont largement signé une pétition que nous vous remettons.

Pouvez-vous sensibiliser les Parlementaires à cette demande essentielle et urgente ? D'avance merci pour votre retour.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Patricia MILARD-GILLARD
Présidente

Marc DUFOUR
Directeur

Patricia MILARD – présidente - Marc DUFOUR – directeur - Ligue Belge de Sclérose en Plaques
rue des Linottes, 6 - 5100 NANINNE
Tél : 081/40 15 55 - Email : info@liguesep.be - Site web : www.liguesep.be
N° entreprise : BE 0424 264 043

Exonération fiscale pour tout don de 40 € et plus : IBAN BE71 2500 1385 0069 - BIC: GEBABEBB

